

La pandémie et la justice familiale : résultats inégaux et manque d'accès à la justice

Claire Houston, Faculté de droit de l'Université Western

Rachel Birnbaum, King's University College de l'Université
Western

Nicholas Bala, Faculté de droit de l'Université Queen's

(Nous remercions aussi Kate Deveau, candidate au doctorat en droit,
Faculté de droit de l'Université Queen's)

Centre de recherche et d'éducation sur la violence
contre les femmes et les enfants (CREVAWC) de
l'Université Western – le 29 avril 2021

Remerciements



Ordre du jour

- Survol du projet
- Méthodologie
- Résultats préliminaires
 - Séparations très conflictuelles
 - Violence familiale
 - Plaideurs sans représentation
 - Préoccupations avec la technologie
- Conclusions provisoires

Survол du projet

Claire Houston

La pandémie et les tribunaux de la famille

- Mars 2020 : fermeture des cours de justice, audiences à distance pour les « urgences », les intervenants familiaux ont un rôle « pivotal »
- Problèmes déjà existants d'accès à la justice : coûts, complexité, délais
- Questions pour la recherche :
 - Comment la pandémie a-t-elle perturbé le système?
 - Comment ces répercussions ont-elles été ressenties par différents groupes?
 - Quelles leçons pouvons-nous tirer qui aideraient à améliorer l'administration de la justice?

Méthodologie

Rachel Birnbaum

Recherche

Une démarche de méthodes variées
s'appuyant les unes sur les autres

Données quantitatives
(résultats de sondage,
études de cas)

Données qualitatives
(entrevues avec des
plaideurs sans représ.,
experts en santé
mentale, avocats et
juges)

Démarche s'appuyant sur des méthodes variées

1. Analyse des décisions rendues par les tribunaux de la famille en Ontario
 - a) Période de « confinement » : mars-juillet 2020
 - b) Période de « réouverture » : juillet 2020-mars 2021
2. Sondages des membres de la profession
3. Entrevues avec des intervenants et des plaideurs non représentés

Sondage des membres de la profession

- n = 91
- Avocat(e)s (54 %), experts en santé mentale (21 %), autres (20 %) (par ex., les travailleurs sociaux pour les gardes supervisées), juges (4 %)
- 43 % = 21 ans ou plus dans le domaine
- 77 % s'identifient comme étant des femmes

Cas de « confinement »

- Toutes les décisions rendues par les tribunaux de la famille pour des causes entendues entre le 17 mars 2020 et le 6 juillet 2020
- n = 506
- N = 32 protection de la jeunesse, n = 474 violence conjugale

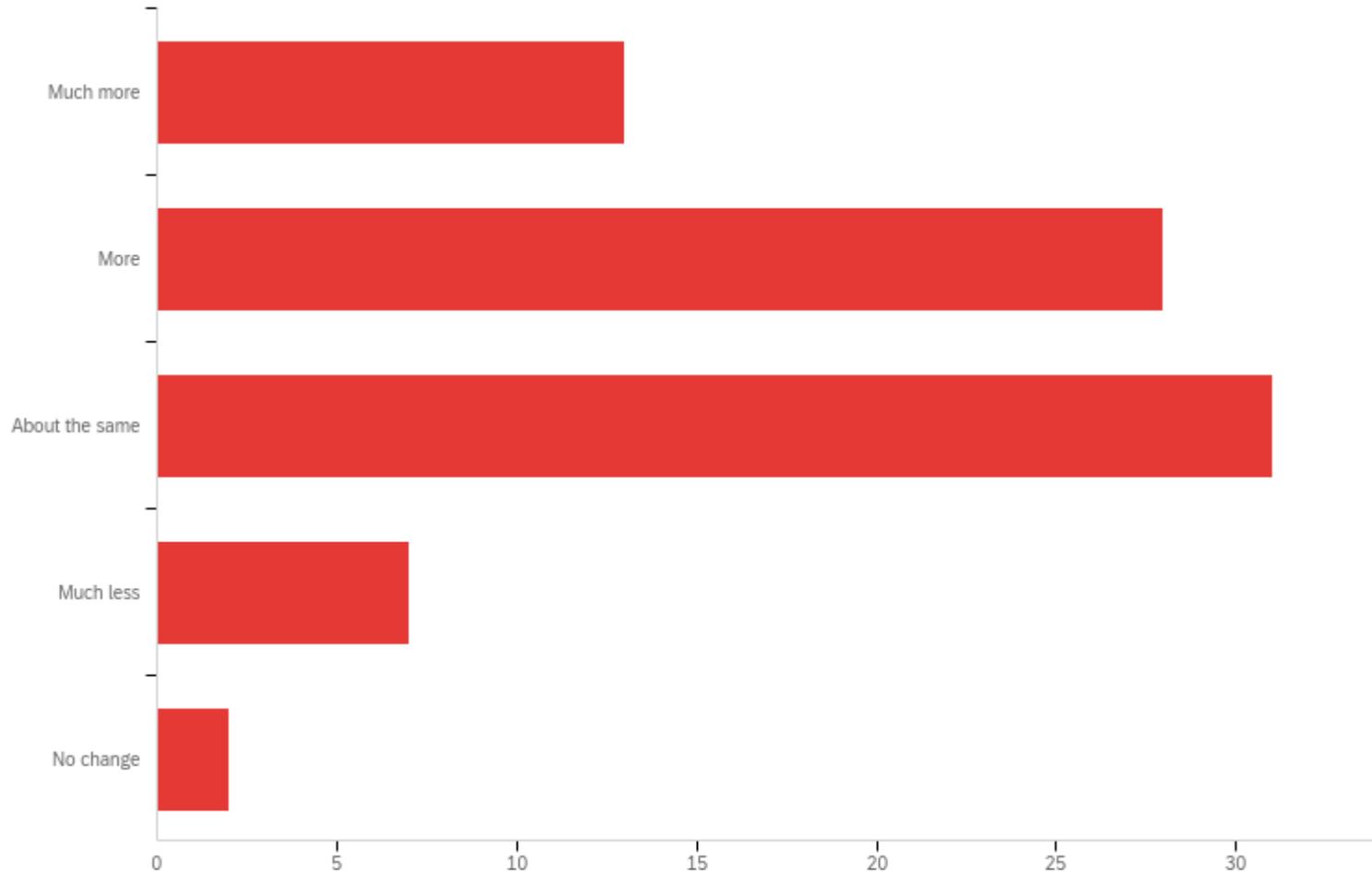
Résultats préliminaires : Séparations très conflictuelles

Nicholas Bala

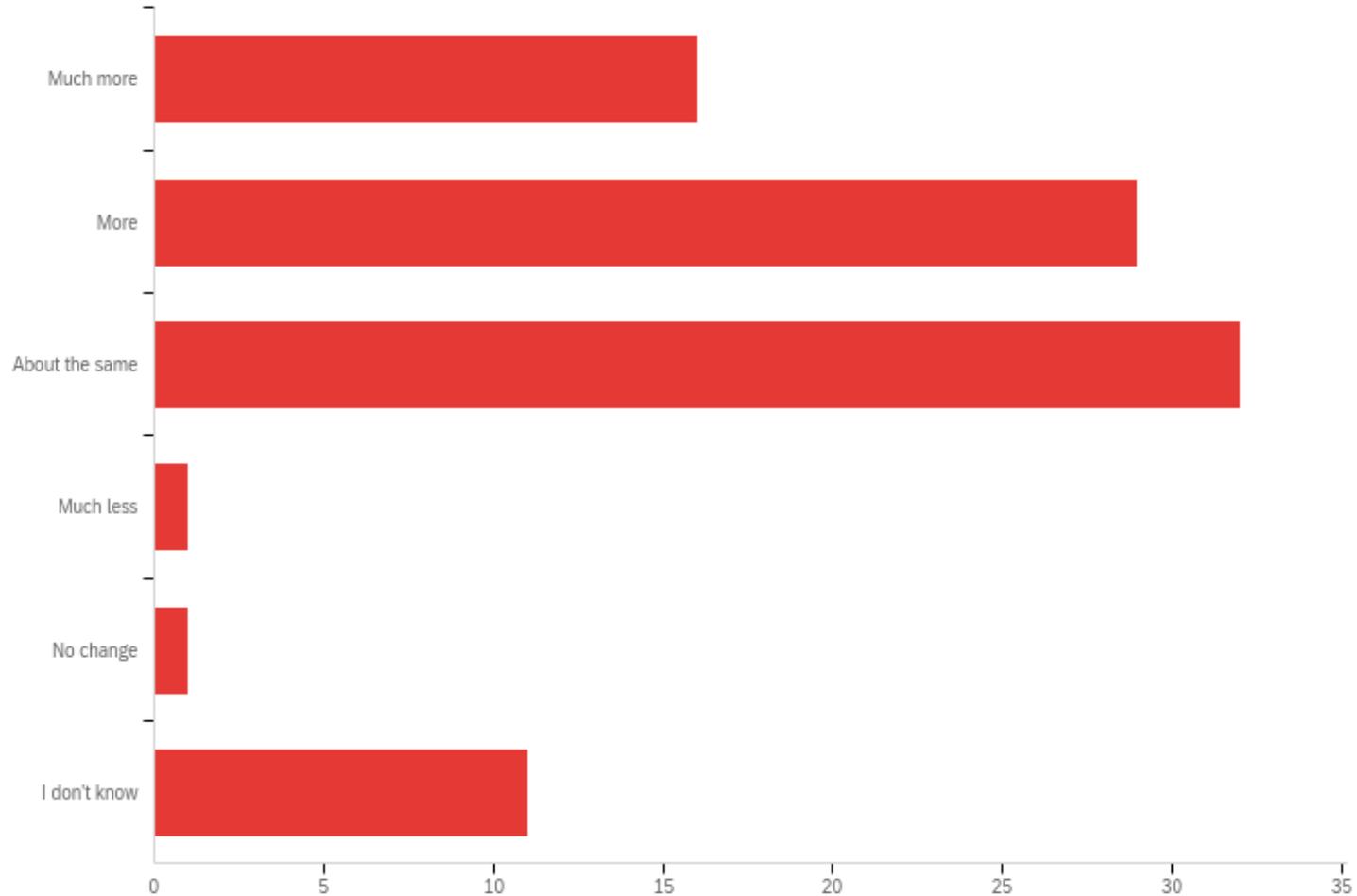
Répercussions de la pandémie sur les familles « très conflictuelles »

- Plus de conflits dans les familles et plus de situations aggravées dans les familles « très conflictuelles »
- Difficultés pour l'accès et opportunisme face à la pandémie
- Inquiétudes soulevées par le manque d'accès aux cours de justice, surtout pour les enfants

Familles très conflictuelles lors du « confinement » : un sondage



Familles très conflictuelles (FTC) lors de la « réouverture » : un sondage



Des cas importants de FTC lors du « confinement »

- Les juges font référence à des FTC (« familles très conflictuelles ») ou à des expressions similaires dans 40 % des cas
- Plus de stress → plus de conflits : « *Cette cause comporte une longue histoire de poursuites acrimonieuses, laquelle est exacerbée par le contexte très inquiétant de la crise de la COVID-19* »
(*Hermanus c. Laurin*, 2020 ONCJ 190)
- La plupart des cas comportait des comparutions dans le passé (~ 75 %)
- *Smith c. Smith*, 2020 ONCJ 180 : deuxième résolution d'urgence invoquée dans ce cas de « famille très conflictuelle »

Plus de conflits dans les FTC : un sondage

- Les conflits existants sont exacerbés et sont une source de conflits additionnels
- « La pandémie a aggravé la situation des familles très conflictuelles. »
- « Je suis d'avis que les FTC ont connu plus de difficultés. Les règles sanitaires et *les restrictions concernant la COVID et les risques éventuels courus sont une chose de plus à débattre dans les familles.* »
- L'impact sur les enfants : « *Les enfants sont témoins de plus d'affrontements et ne sont pas en classe.* »

Enjeux avec l'accès : cas et sondage

- La majorité (56 %) des cas de responsabilités parentales comporte des difficultés à avoir un accès aux enfants
- Allégations envers l'autre parent qui ne suivrait pas les directives sanitaires
- Préoccupations face à l'opportunisme pendant la pandémie : « *Pour certaines FTC, la pandémie a été perçue comme une occasion de restreindre ou d'interdire tout temps de garde des enfants.* » (personne sondée)
- *Ribeiro c. Wright*, 2020 ONSC 1829 : présomption que les liens parent-enfant doivent être maintenus

Inquiétudes par rapport à un accès limité aux cours de justice

- Des conflits accentués, mais plus difficile à régler : « *Le stress de la pandémie a haussé les niveaux des conflits, mais a laissé les parties moins capables d'accéder à une résolution en temps opportun par la cour.* » (personne sondée)
- Les enfants soumis à plus de conflits et plus longtemps : « Les enfants sont dans une “ garde en suspens ”, attendant que les parties en arrivent à une résolution de leur litige. » (personne sondée)
- Accent par le judiciaire sur la coopération : « *Actuellement, les familles ont besoin de plus de coopération et de moins de litiges.* » (Pazaratz J., *Ribeiro c. Wright*)

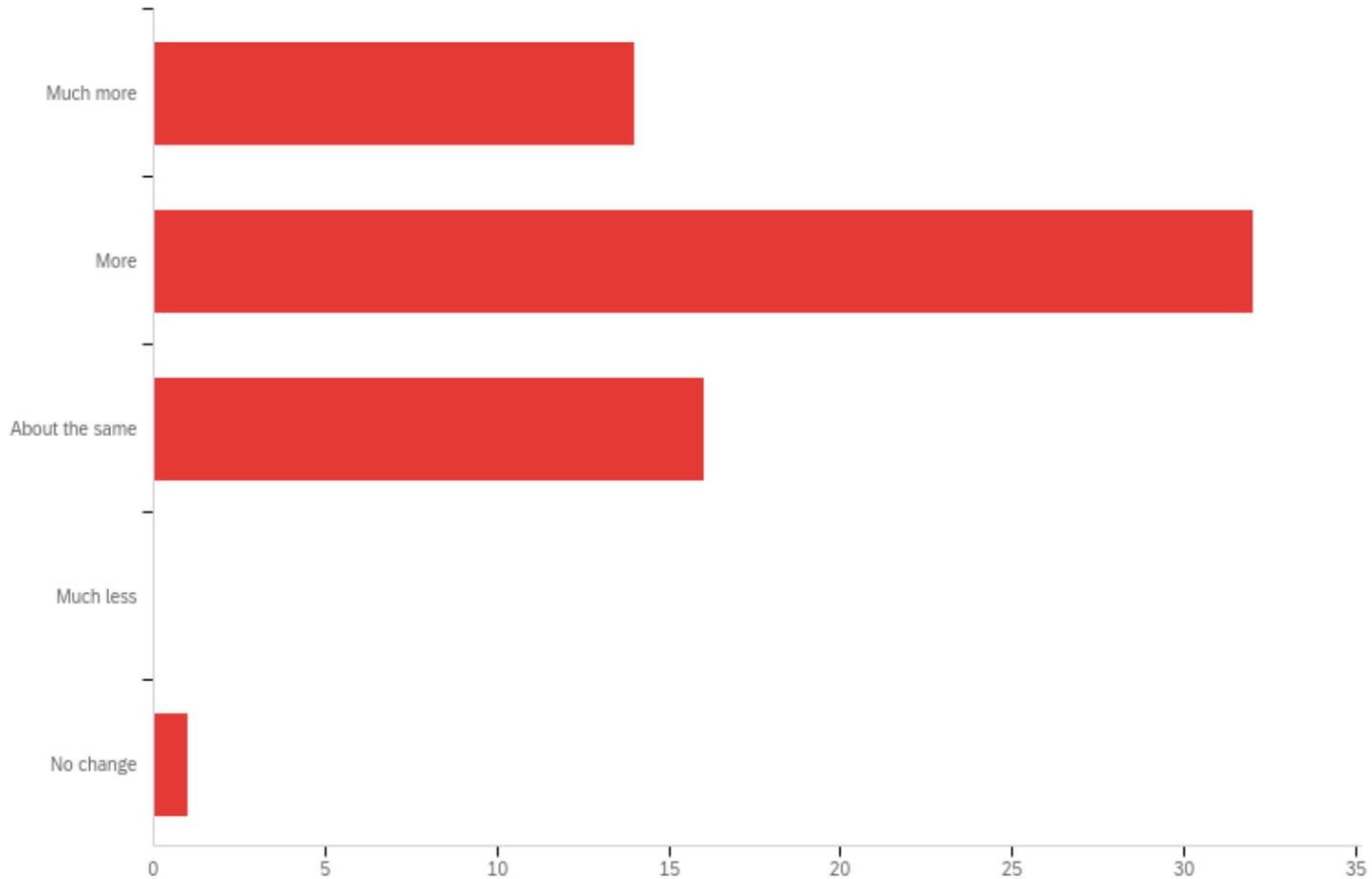
Violence familiale

Claire Houston

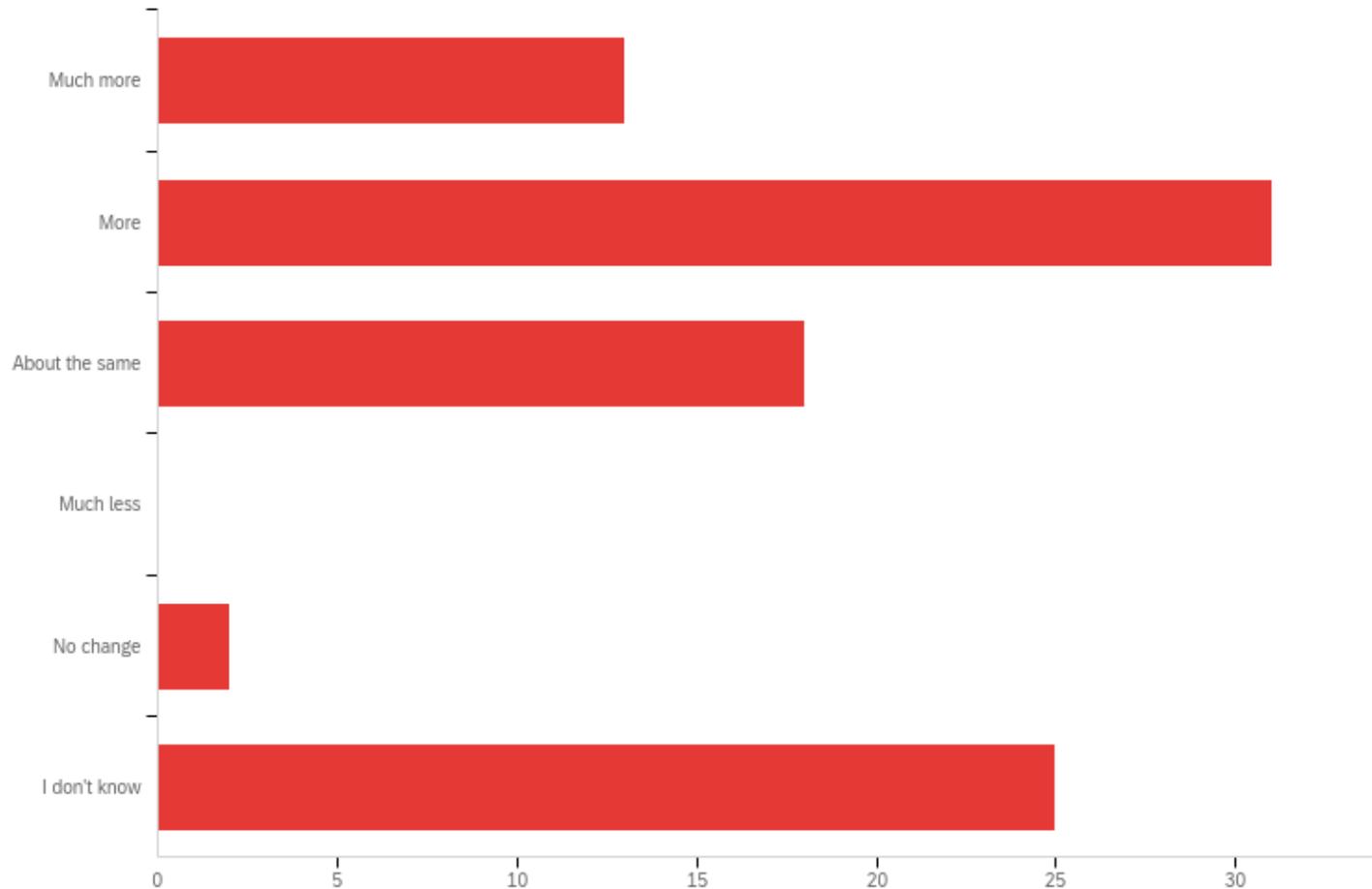
La pandémie et la violence familiale

- Préoccupations au sujet de plus de violences familiales et augmentation de la sévérité des cas
- Obstacles pour quitter un conjoint (y compris un accès limité aux cours) et moins de soutien
- Répercussions sur les agences de protection de l'enfance

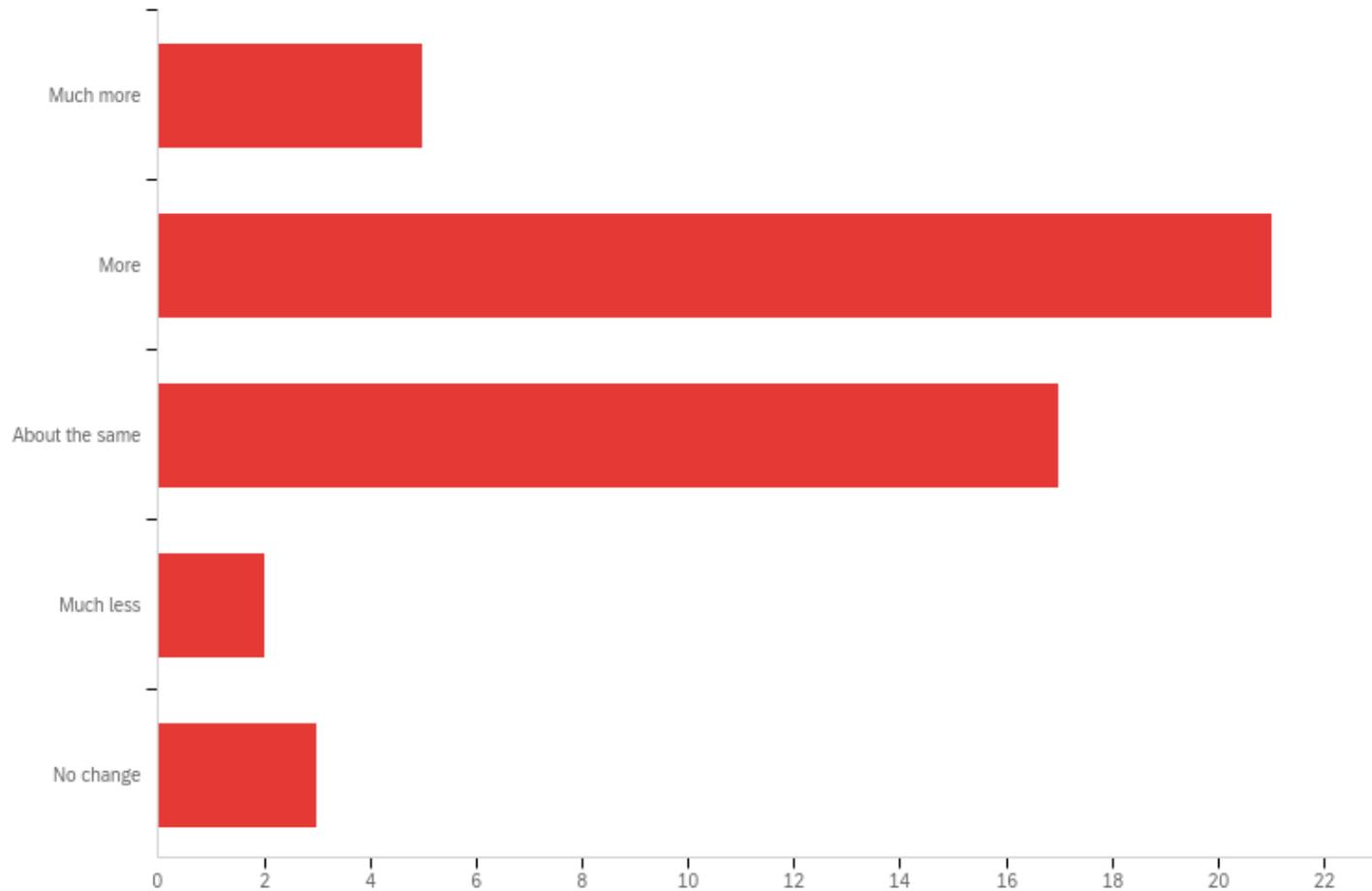
Violence du partenaire intime lors du « confinement » : un sondage



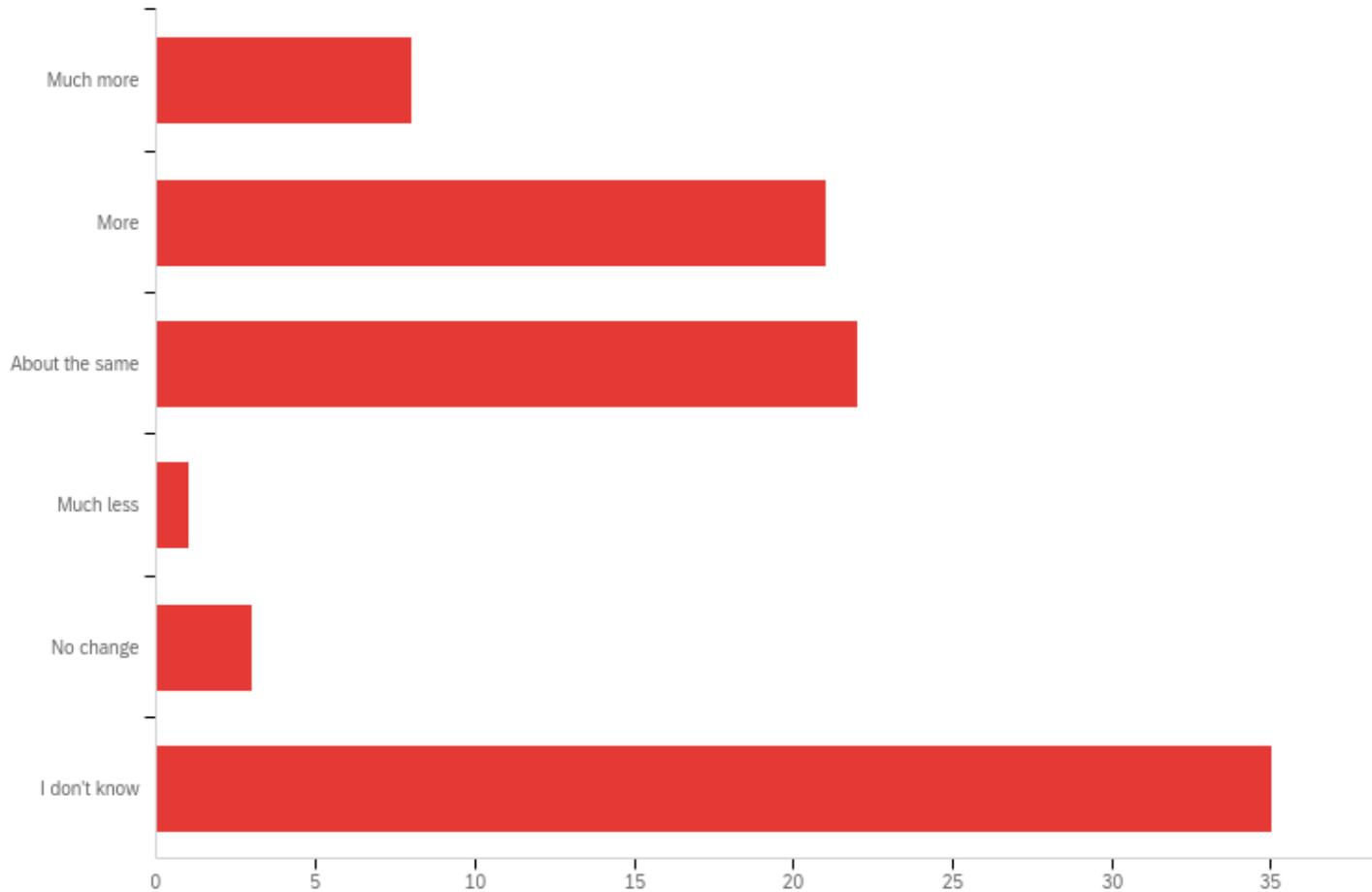
VPI lors de la « réouverture » : données du sondage



Violence et négligences à l'endroit des enfants lors du « confinement » : un sondage



Violence et négligences à l'endroit des enfants lors de la « réouverture » : un sondage



Violence familiale dans les cas de « confinement »: causes

- Les allégations de VPI dans un ¼ des causes pendant le confinement, y compris ¼ de causes de « triage »
- Les allégations d'actes de violence et de négligence dans 11 % des causes de confinement familial, dont 11% de causes de « triage »
- Aucun lien entre un constat d'urgence et des allégations de violence familiale

Répercussions de la pandémie sur les victimes de partenaires intimes : sondage

- Risque accru par l'absence de soutien et des obstacles pour quitter son partenaire
- Difficulté à avoir accès aux cours : « *Il y a plus d'incidents [de violence] et peu de capacité d'obtenir une aide notable des cours pour des choses comme des injonctions où il y a des délais de 5 à 6 semaines avant qu'une requête ne soit entendue. [C'est] une crise. »*
- « Il y a aussi la crainte d'entreprendre des procédures en cour en raison des retards énormes qui peuvent mettre une femme dans une situation dangereuse plus longtemps »

Répercussions sur les VPI (suite)

- Elles peuvent être relatives à une région en particulier :
« *Je suis heureuse de pouvoir dire que les procédures de triage et des motions urgentes ont été assez souples pour que l'on puisse demander et obtenir des injonctions restrictives axées sur la sécurité importantes pour les gardes et les ordonnances de non-communication.* »
- Des obstacles au-delà de l'accès à la justice : « *Nulle part où aller, insécurité financière, services diminués* »
- Différentes conséquences pour des groupes différents :
risque accru pour les victimes de couleur et les autochtones

Répercussions de la pandémie sur les agences de protection de l'enfance : sondage

- Moins de possibilités d'évaluer le risque : « ne pas être en mesure d'avoir un œil sur un enfant à l'école ou dans la communauté met les enfants en plus grand danger »
- Rapports divergents sur le nombre des cas d'aiguillage
 - Hausse due à des stress liés à la pandémie (plus de VPI, plus de consommation de drogues, etc.)
 - Diminution due aux enfants « cachés » à la maison

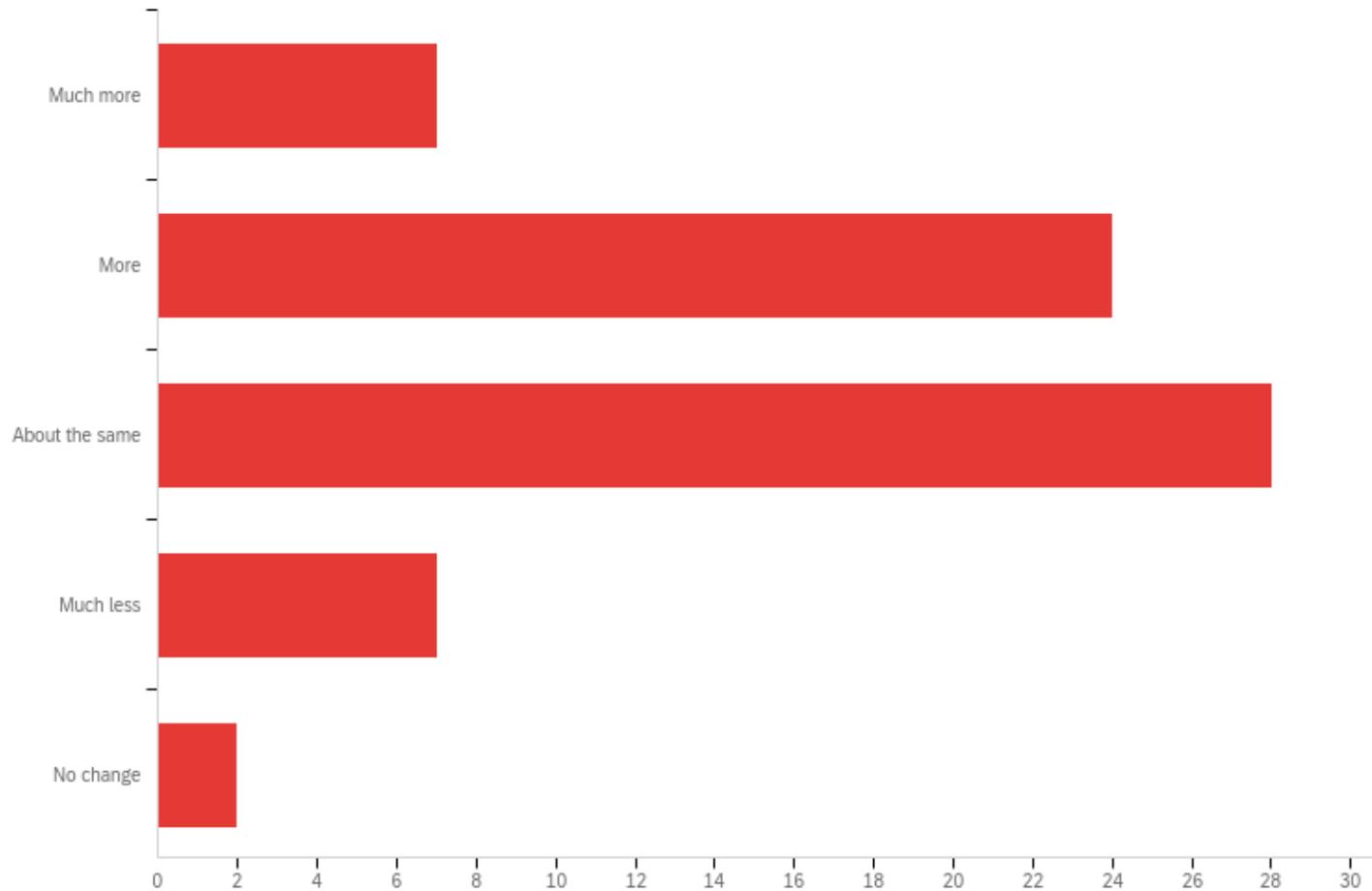
Répercussions sur la protection de l'enfance (suite)

- Une certaine reconnaissance d'enjeux plus importants : « *un boulot impossible à faire pour protéger les enfants et que personne à ce jour n'admet* »
- Des préoccupations vis-à-vis de la suspension de l'accès au début : « *Cela a été un moment extrêmement pour les familles dont l'accès aux services a été arrêté.* »

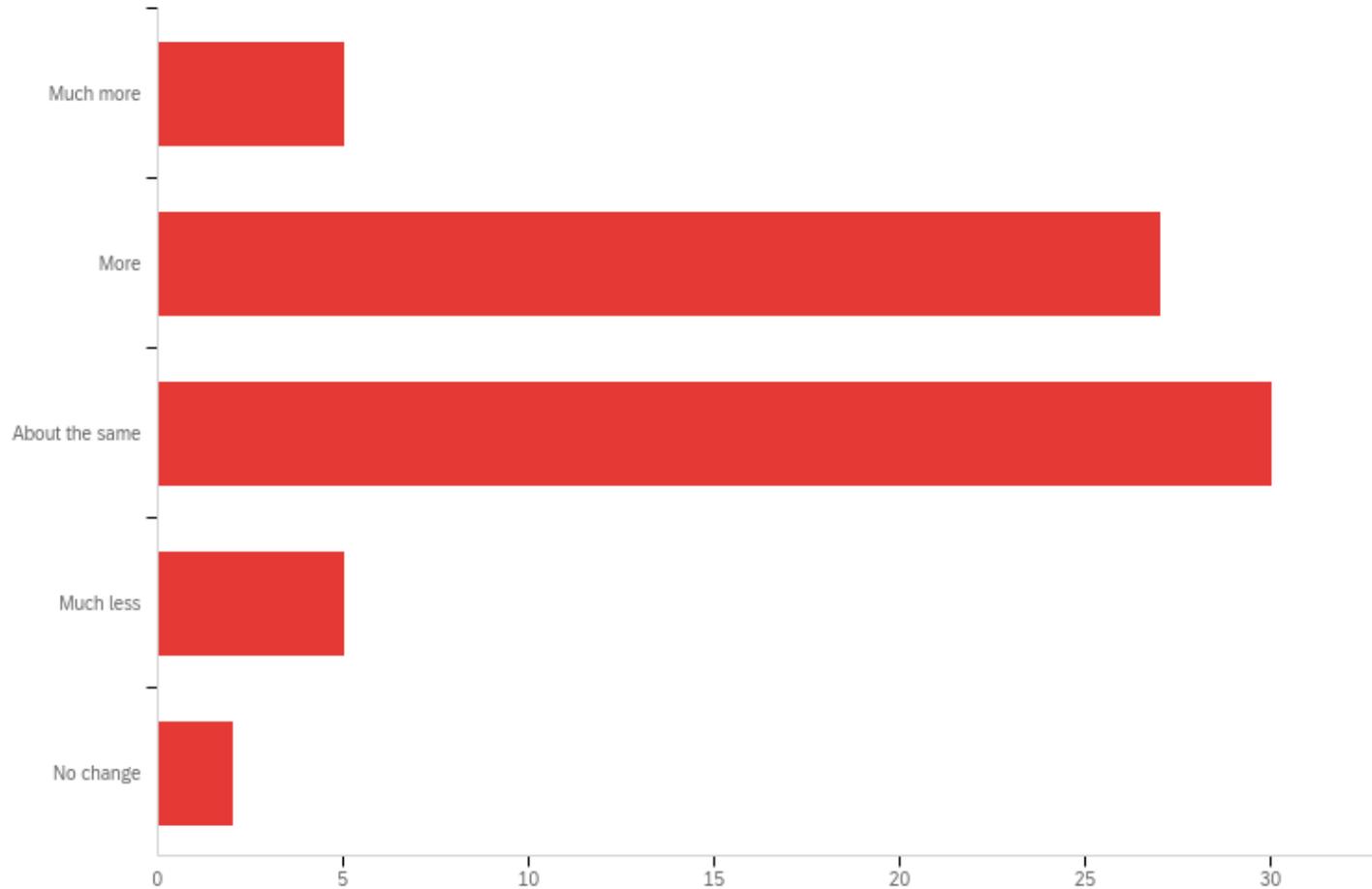
Plaideurs sans représentation

Nicholas Bala

Plaideurs sans représentation lors du « confinement » : sondage



Plaideurs sans représentation lors de la « réouverture » : sondage



Plaideurs sans représentation lors du « confinement » : causes

- La majorité des parties ont des avocats
- Plaider sans représentation est légèrement plus fréquent chez les hommes que les femmes (environ 25 % par rapport à 15 %)
- Tension entre les causes et les réponses au sondage (par ex., « Il y a plus de plaideurs sans représentation parce qu'il n'y a pas assez d'avocats en droit de la famille qui acceptent ces mandats [*de l'aide juridique*]. »)

Des conséquences le plus souvent négatives pour les plaideurs sans représentation : un sondage

- Accès limité aux renseignements et aux conseils juridiques : « l'absence du [*le Centre d'information sur le droit de la famille*] et des conseils d'un avocat de garde a nui. »
- Complexité additionnelle : « Franchement, le nombre de directives de droit qui ont été émises était... *énorme et pour moi et pour mon cabinet. Je ne peux pas imaginer comment un plaideur sans représentation pourrait se débrouiller avec ces changements constants.* »

Des conséquences pour les plaideurs sans représentation (suite)

- Effets ambigus de la technologie : *« Je crois que pour certains, le monde numérique est plus facile et avoir accès aux ressources et aux documents en ligne a fonctionné. Pour d'autres, un accès [limité] à Internet et à des appareils ont fait en sorte qu'ils ont été à l'occasion privés d'un accès à la justice. »*
- Des préoccupations particulières pour les litiges de la protection de la jeunesse avec ces plaideurs sans représentation

Préoccupations avec la technologie

Claire Houston

Technologie et victimes de violence familiale : sondage

- Pour : avantages sur le plan de la sécurité en évitant les audiences en personne
- Contre : entendre la voix d'un agresseur à la maison, l'agresseur peut voir le domicile de la victime, l'agresseur peut découvrir le numéro de téléphone de la victime, d'autres problèmes liés à la sécurité
 - « Dans certaines causes, les juges ont ordonné qu'un accès virtuel soit assuré par *[le parent de la résidence des enfants]* même si une ordonnance de non-communication était en vigueur. Dans quelques causes, cela a mené à plus d'allégations de VPI. »

Technologie et victimes de violence familiale (suite)

- L'accès à la justice dépend de l'accès à la technologie : « *Une absence de technologies tel qu'un accès à un ordinateur peut rendre presque impossible pour les [victimes] de s'entretenir avec leur avocat ou d'être présentes en cour.* »
- Des inquiétudes par rapport à la protection de la vie privée « *Nous avons eu des clients qui appelaient de leur garde-manger dans leur sous-sol pour tenter de préserver leur vie privée à la maison.* »

Conclusions provisoires

Rachel Birnbaum

Répercussions de la pandémie

- Des inquiétudes sur les répercussions pour les familles très conflictuelles, en particulier les enfants, le tout aggravé par un accès limité aux cours de justice
- Perception d'un risque accru pour les victimes de violence familiale, certaines innovations associées à la pandémie peuvent augmenter le risque couru (par ex., des audiences à distance)
- Des préoccupations par rapport aux plaideurs sans représentation, y compris pour les victimes de violence familiale et l'accès à des services juridiques et aux cours

Et pour l'avenir?

- Les répercussions de la pandémie ont été plus ressenties par les personnes ayant moins de ressources à leur portée; c'est la même chose en droit de la famille
- Les innovations technologiques ont aussi des retombées variées
- Améliorer l'accès à la technologie pourrait contribuer à diminuer l'ampleur de ces conséquences disparates : « *L'accès à la justice est désormais synonyme d'accès à la technologie.* »
- Il faut garantir des services essentiels en personne, c.-à-d. les gardes supervisées, les services de protection de la jeunesse, des conseils et des renseignements juridiques sommaires et les services de médiation rattachés aux tribunaux.